

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 405

présenté par

Mme Faucillon, Mme Buffet, M. Bruneel, M. Brotherson, M. Chassaigne, M. Dharréville,
M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu, M. Fabien Roussel,
M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 15

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'une prime d'intéressement participe de la dérégulation du statut de fonctionnaire, privilégiant une logique de compétition et d'individualisation entre les chercheur.e.s allant de pair avec l'incitation à travailler avec le secteur privé.

Les député.e.s GDR s'opposent à cette logique, défendant au contraire une augmentation indiciaire plutôt qu'indemnitaire.